



## Bail signé 2 mois avant remise des clés

Par **monik**, le **25/05/2010** à **11:34**

Bonjour,

Par l'intermédiaire d'une agence, j'ai signé le 5 mai mon contrat de bail avec date d'effet et remise des clés le 2 juillet 2010. J'ai versé à l'agence la moitié des honoraires. (frais d'agence)

Il y a plus d'un an j'ai déposé un dossier pour un logement dans ma commune.  
Il s'avère que je suis convoquée le 2 juin par la mairie pour un éventuel logement!

Dans l'éventualité où ce logement HLM me conviendrait ainsi que le prix du loyer, comment puis-je faire avec l'agence immobilière?

Vu que je ne suis pas encore rentrée dans les lieux, dois-je quand même écrire pour mettre fin au préavis (3 mois)?

Pourrais-je récupérer la moitié des d'honoraires déjà versés à l'agence? ou devrais-je en payer la totalité?

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement,